

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :  
6 décembre 2022

Date d'affichage :  
16 décembre 2022

Objet : Ancienne Maison  
d'Arrêt de Riom :  
acquisition

L'AN deux mille vingt-deux, le 12 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 18), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 17*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*absente*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Pierre DESMARETS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2022**

**QUESTION N° 2**

**OBJET : Ancienne Maison d'Arrêt de Riom : acquisition**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 novembre 2022 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2022.**

Par courrier en date du 8 aout 2022, l'Etat a proposé de vendre l'ancienne maison d'Arrêt de Riom, située 5 Place des Martyrs de la Résistance, cadastrée section AV n°126-127 et 128 pour une surface totale de 5 867 m<sup>2</sup>. Le prix de vente après échanges auprès des services concernés est de 190 000 €.

En application des articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme, la Commune de Riom, est délégataire du droit de priorité de Riom Limagne et Volcans, et dispose d'une prolongation de délai jusqu'au Conseil Municipal de ce jour pour répondre à cette proposition.

La Commune de Riom souhaite acquérir ce bien dans le cadre d'un projet global de réhabilitation du site qui donnera lieu au lancement d'un Appel à Projet d'Opérateurs courant 2023. Ainsi, ce projet répond aux objectifs prévus par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- accepter l'acquisition de l'ancienne Maison d'Arrêt de Riom, au prix de 190 000 €,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessités par la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 12 décembre 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**